MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260325-202616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026- N°16

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

Présents : M. PAUTREL Louis- Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - Mme LESENECHAL Floriane -M. BLIN David - M. PAUTREL Sébastien- Mme PEAN Michelle - M. DELORY Adrien - M. RINFERT Georges –

Excusés : M. TOUROUL Sébastien – Mme CHALOPIN Virginie

Absents : M. VELÉ Arnaud - Mme DUPREZ Aurore - Mme PODEVIN-DAUGUET Maryse

➢ *Monsieur Ronan Coquelin a été désigné secrétaire de séance.*

OBJET
Validation entreprise - Point à temps 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du programme 2025 de travaux de voirie, le prix à la tonne était de 810€ HT et l'entreprise Lessard était titulaire du marché.

Pour l'année 2026, la Commission des Chemins a proposé une consultation sur une base de 18 tonnes.

Propositions 2026

	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Prix unitaire de la tonne HT
n°1	ENTR'AM - VAL COUESNON	19 600,00 €	23 520,00 €	980,00 €
n°2	Eurovia			
n°3	LESSARD - QUEVERT	16 200,00 €	19 440,00 €	810,00 €
n°4	MONGODIN - LE TEILLEUL	17 640,00 €	21 168,00 €	1 362,80 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260325-202616-DE

		Entreprise	Montant [illegible]	[illegible]	Prix unitaire de la tonne HT
	Pour mémoire tvx 2024	Galle - SAINT JEAN SUR COUESNON (35140)	16 200,00 €	19 440,00 €	900,00 €
	n°1	ENTR'AM - VAL COUESNON	17 640,00 €	21 168,00 €	980,00 €
2025	n°2	LESSARD - QUEVERT	14 580,00 €	17 496,00 €	810,00 €

Suite à la consultation lancée pour 2026, il est proposé de retenir l'entreprise LESSARD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :
- RETENIR l'entreprise LESSARD pour un montant de 810€ la tonne.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire
Louis PAUTREL

